Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 03 OCTOBRE 2022

L'an 2022, le 03 octobre à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 27 septembre 2022, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

L'an 2022, le 03 octobre à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 27 septembre 2022, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient absents / excusé(e)s :
Damien STEPHO (VERNOUILLET), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Talal ABDELKADER (Dreux), Christian BOUCHER (CHERISY)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Formant la majorité des membres en exercice (21 présents / 25 membres du bureau).

Secrétaire de séance : Pascal LEPETIT

DELIBERATION N°2022-241 - Attribution et autorisation de signature du marché n°2022/22 relatif aux travaux de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'assainissement de la Communauté d'agglomération

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
21 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : ATTRIBUE ET AUTORISE la signature du marché n°2022-22 relatif aux travaux de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'assainissement avec la société TELEREP prenant la forme d'un
accord-cadre à bons de commande conclu sans montant minimum annuel, avec un montant maximum annuel de 600 000 € HT et pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois un an ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le marché.

DELIBERATION N°2022-242- Acquisition de trois parcelles appartenant à la commune de Tremblay-les-Villages (zone d'activité de la Vallée du Saule)

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
21 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : RAPPORTE la délibération du bureau communautaire n°2018-11 du 29 janvier 2018 ;
ARTICLE 2 : RAPPORTE la délibération du bureau communautaire n°2018-274 du 15 octobre 2018 ;

ARTICLE 3 : APPROUVE l'acquisition des parcelles ZN106, ZN107, ZN108 situées à Tremblay-les-Villages, au prix de 33 762,35 €, à la commune de Tremblay-les-Villages, plus les frais d'acte ;
ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

DELIBERATION N°2022-243- Saint-Rémy-sur-Avre : autorisation de vente d'un terrain à des propriétaires privés voisins de la piscine communautaire Agglocéane

Rapporteur : Damien STEPHO

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
21 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la vente d'une emprise foncière d'environ 300 m², qui sera extraite de la parcelle cadastrée AB4 à Saint-Rémy-sur-Avre, au prix de 8 € du m², à Monsieur et Madame GUEDJ ou toute société s'y substituant,
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

DELIBERATION N°2022-244- Maîtrise d'œuvre pour la renaturation des berges du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles : ajustement du plan de financement et demande de subvention

Rapporteur : Daniel RIGOURD

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
22 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote (Arrivée de Monsieur DEPONDT)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de financement détaillé ci-dessus qui annule et remplace les précédents ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La fin de la séance est prononcée à 19h00.

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Service des assemblées.

Compte-rendu affiché le *2022.*

Le Président,
Gérard SOURISSEAU

